

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC
Place Bonaventure
portail Sud-Est 800
rue de La Gauchetière Ouest
Montreal
Quebec
H5A 1L6

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
New Bridge for the St. Lawrence/Nouveau pont pour le
Saint-Laurent
11th Floor
800 René-Lévesque Boulevard West
Montréal
Quebec
H3B 1X9

Title - Sujet NBSLC	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-140002/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client T8010-140002	Date 2014-04-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$NB-001-64871	
File No. - N° de dossier nb001.T8010-140002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wong, Lisa	Buyer Id - Id de l'acheteur nb001
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8010-140002/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

nb001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-140002

File No. - N° du dossier

nb001T8010-140002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Volontairement laissé en blanc.

ADDENDA 004
DEMANDE DE QUALIFICATION (DDQ)
POUR LE PROJET DE CORRIDOR DU NOUVEAU PONT POUR
LE SAINT-LAURENT
POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LE PRÉSENT ADDENDA VISE À APPLIQUER LES CHANGEMENTS SUIVANTS :

1. À la trousse 3, critère 3-8, Critère d'évaluation :

Supprimer :

La Réponse sera évaluée en fonction de la mesure dans laquelle les Membres participants et les Membres principaux peuvent prouver qu'ils sont capables d'obtenir les garanties appropriées. Les preuves de garantie ne devraient pas être interprétées comme une exigence de garantie à l'égard du Projet.

- Une lettre de crédit pour le Projet totalisant au moins 300 millions de dollars;
- un cautionnement d'exécution totalisant au moins 1 milliard de dollars;
- un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux totalisant au moins 750 millions de dollars.

Les Membres participants et les Membres principaux peuvent donner des garanties individuelles en s'assurant que la valeur globale des garanties équivaut au montant total requis. Si une combinaison de lettres de crédit et de cautionnements est choisie, le facteur d'équivalence utilisé dans l'évaluation sera de dix pour un pour la lettre de crédit (p. ex., une lettre de crédit de 1 million de dollars équivaudra à un cautionnement de 10 millions de dollars).

Remplacer par :

La Réponse sera évaluée en fonction de la mesure dans laquelle les Membres participants et les Membres principaux peuvent prouver qu'ils sont capables d'obtenir les garanties appropriées. Les preuves de garantie ne devraient pas être interprétées comme une exigence de garantie à l'égard du Projet.

- Une lettre de crédit pour le Projet totalisant au moins 300 millions de dollars;
- OU**
- un cautionnement d'exécution totalisant au moins 1 milliard de dollars; **ET**

- un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux totalisant au moins 750 millions de dollars.

Les Membres participants et les Membres principaux peuvent donner des garanties individuelles en s'assurant que la valeur globale des garanties équivaut au montant total requis. Si une combinaison de lettres de crédit et de cautionnements est choisie, le facteur d'équivalence utilisé dans l'évaluation sera de cinq pour un pour la lettre de crédit (p. ex., une lettre de crédit de 1 million de dollars équivaudra à un cautionnement de 5 millions de dollars).

2. À la trousse 2 – Partenariats, critère 2-2, Exigences relatives à la Réponse présentée :

Supprimer :

des projets d'infrastructure civile ou immobiliers d'une valeur d'au moins 500 M\$ qui ont atteint le stade du quasi-achèvement en 2009 ou ultérieurement;

Remplacer par :

des projets d'infrastructure civile ou immobiliers d'une valeur d'au moins 500 M\$ qui ont atteint le stade du quasi-achèvement en 2007 ou ultérieurement;

3. À la trousse 3 – Capacité financière et capacité d'obtenir du financement, critère 3-7, Exigences relatives à la Réponse présentée :

Supprimer :

c) trois (3) descriptions de projets démontrant l'expérience du directeur du financement en matière de financement de projets. La clôture financière de chaque projet devrait avoir lieu en 2010 ou après.

Remplacer par :

c) trois (3) descriptions de projets démontrant l'expérience du directeur du financement en matière de financement de projets. La clôture financière de chaque projet devrait avoir lieu en 2004 ou après.

4. À la trousse 6 – Exploitation et entretien de ponts et d'autoroutes, critère 6-3, Nombre maximal de pages :

Supprimer :

5 pages pour le curriculum vitae du gestionnaire du Projet

5. À la trousse 6 – Exploitation et entretien de ponts et d'autoroutes, critère 6-3, Exigences relatives à la Réponse présentée :

Supprimer :

Le Répondant devrait décrire les activités d'exploitation et d'entretien de ponts et d'autoroutes entreprises par chacune des Personnes clés suivantes :

- le gestionnaire de projets;
- le gestionnaire de la qualité;
- le gestionnaire de l'exploitation, de l'entretien et de la réfection;
- le chef de la sécurité.

Remplacer par :

Le Répondant devrait décrire les activités d'exploitation et d'entretien de ponts et d'autoroutes entreprises par chacune des Personnes clés suivantes :

- le gestionnaire de la qualité;
- le gestionnaire de l'exploitation, de l'entretien et de la réfection;
- le chef de la sécurité.

6. À la trousse 7 – Exploitation et entretien de systèmes de péage, critère 7-3, Nombre maximal de pages :

Supprimer :

5 pages pour le curriculum vitae du gestionnaire du Projet

7. À la trousse 7 – Exploitation et entretien de systèmes de péage, critère 7-3, Exigences relatives à la Réponse présentée :

Supprimer :

Le Répondant devrait décrire les activités d'exploitation et d'entretien de systèmes de péage entreprises par chacune des Personnes clés suivantes :

- le gestionnaire de projets;
- le gestionnaire d'exploitation du système de péage.

Remplacer par :

Le Répondant devrait décrire les activités d'exploitation et d'entretien de systèmes de péage entreprises par la Personne clé suivante :

- le gestionnaire d'exploitation du système de péage.

8. À l'annexe B – Formulaires et attestations obligatoires, Profil d'entreprise :

Supprimer :

Le Répondant doit fournir un profil d'entreprise qui présentera le Répondant et chacun des Membres principaux, des Membres participants et des Personnes clés et les rôles de chacune des personnes identifiées dans le Formulaire de déclaration de réponse. Ces renseignements ne seront pas notés et seront partagés avec le comité d'évaluation.

Le profil de l'entreprise doit avoir un nombre maximal de dix (10) pages.

Remplacer par :

Le Répondant doit fournir un profil d'entreprise qui présentera le Répondant et chacun des Membres principaux, des Membres participants et des Personnes clés et les rôles de chacune des personnes identifiées dans le Formulaire de déclaration de réponse. Ces renseignements ne seront pas notés et seront partagés avec le comité d'évaluation.

Si le Répondant présente l'information d'une société mère ou d'une filiale aux fins d'évaluation, il devrait décrire son lien d'affaire avec celle-ci dans le Profil d'entreprise.

Le profil de l'entreprise doit avoir un nombre maximal de quinze (15) pages. Les lettres d'appui des sociétés mères et les descriptions détaillées des rapports juridiques ne sont pas comprises dans la limite de quinze (15) pages.

9. À l'annexe C – Critères d'évaluation notés :

Supprimer :

1. Instructions relatives aux Critères d'évaluation de la Réponse

- a. Dans sa Réponse, le Répondant devrait démontrer qu'il comprend les exigences prévues dans la DDQ et expliquer comment il y répondra. Il devrait démontrer son expérience et décrire la démarche qu'il adoptera pour réaliser le Projet de manière méticuleuse, concise et claire.
- b. La Réponse devrait aborder clairement et de façon suffisamment approfondie les points qui font l'objet des Critères d'évaluation en regard desquels la Réponse sera évaluée. Il ne suffit pas de répéter simplement l'énoncé figurant dans la DDQ.
- c. Les Critères d'évaluation seront évalués par rapport aux échelles applicables établies que l'on peut consulter à l'annexe D – Échelles applicables aux Critères d'évaluation notés.

Remplacer par :

1. Instructions relatives aux Critères d'évaluation de la Réponse

- a. Dans sa Réponse, le Répondant devrait démontrer qu'il comprend les exigences prévues dans la DDQ et expliquer comment il y répondra. Il devrait démontrer son expérience et décrire la démarche qu'il adoptera pour réaliser le Projet de manière méticuleuse, concise et claire.
- b. Si un Répondant présente l'information de la société mère d'un Membre participant aux fins d'évaluation, le Répondant doit inclure dans sa Réponse une lettre d'appui et l'information financière de la société mère, conformément à la trousse 3 – Capacité financière et capacité d'obtenir du financement.
- c. Si un Répondant présente l'information de la société mère, de la filiale ou de la société affiliée d'un Membre principal aux fins d'évaluation, le Répondant doit fournir dans sa Réponse une description détaillée du rapport juridique qu'il entretient avec la société mère, la filiale ou la société affiliée, y compris leur rapport juridique actuel. Le Répondant et ses Membres principaux pourraient ne pas indiquer l'expérience, l'expertise et la capacité d'une société mère s'ils prouvent que cette dernière possède les garanties financières nécessaires.
- d. La Réponse devrait aborder clairement et de façon suffisamment approfondie les points qui font l'objet des Critères d'évaluation en regard desquels la Réponse sera évaluée. Il ne suffit pas de répéter simplement l'énoncé figurant dans la DDQ.
- e. Les Critères d'évaluation seront évalués par rapport aux échelles applicables établies que l'on peut consulter à l'annexe D – Échelles applicables aux Critères d'évaluation notés.

10. À l'annexe C – Critères d'évaluation notés :

Insérer :

3. Personnes clés

	Personne clé	Personnes		Occupé par/rôles	Critère
		MIN.	MAX.		
1	Directeur de financement	1	1	Une personne et un rôle	3-7
2	Gestionnaire de projets	1	1	Une personne et un rôle	4-3, 4-6 5-3, 5-6
3	Architecte en chef	1	1	Une personne et un rôle	4-3
4	Ingénieur en structure en chef	1	1	Une personne et un rôle	4-3

5	Gestionnaire de la conception	1		Une personne qui agira à titre de gestionnaire de la conception de ponts et d'autoroutes, ou tel qu'indiqué ci-dessous :	4-3, 4-6
	a) Gestion de la conception de ponts		1	Une personne et un rôle	4-3
	b) Gestion de la conception d'autoroutes		1	Une personne et un rôle	4-6
6	Gestionnaire de la qualité	1		Une personne qui agira à titre de gestionnaire de la qualité pour toutes les fonctions de gestion de la qualité, ou tel qu'indiqué ci-dessous :	4-3, 4-6 5-3, 5-6, 6-3
	a) Phase de la conception		1	Une personne	4-3, 4-6
	b) Phase de la construction		1	Une personne	5-3, 5-6
	c) Phase de l'exploitation et de l'entretien		1	Une personne	6-3
7	Ingénieur routier en chef	1	1	Une personne et un rôle	4-6
8	Gestionnaire de la construction	1		Une personne qui agira à titre de gestionnaire de la construction pour tous les travaux de construction, ou tel qu'indiqué ci-dessous :	5-3, 5-6
	a) Construction de ponts		1	Une personne et un rôle	5-3
	b) Construction d'autoroutes		1	Une personne et un rôle	5-6
9	Chef de la sécurité	1		Une personne qui agira à titre de chef de la sécurité pour tous les travaux de construction, d'exploitation et d'entretien, ou tel qu'indiqué ci-dessous :	5-3, 5-6, 6-3
	a) Travaux de construction		1	Une personne et un rôle	5-3, 5-6
	b) Travaux d'exploitation et d'entretien		1	Une personne et un rôle	6-3
10	Chef de la protection de l'environnement	1		Une personne et un rôle	5-3, 5-6
11	Gestionnaire de l'exploitation, de l'entretien et de la réfection	1	1	Une personne et un rôle	6-3
12	Gestionnaire de l'exploitation du système de péage	1	1	Une personne et un rôle	7-3
Nombre total de personnes clés		12	16		

Nombre minimum de personnes clés différentes qui seront répertoriées en fonction des renseignements susmentionnés	12
Nombre maximum de personnes clés différentes qui seront répertoriées en fonction des renseignements susmentionnés	16

11. À l'annexe A – Glossaire et définitions

Insérer :

Gestionnaire de projets désigne la personne clé du partenaire privé qui sera entièrement responsable des opérations du partenaire privé dans la réalisation des activités au cours de la phase de conception et de construction des travaux (conception, approvisionnement, ouvrages préfabriqués, construction, correction des lacunes, livraison et mise en service) et qui est autorisé à recevoir, au nom du partenaire privé, les avis, les autorisations, les ordres, les directives, les décisions ou autres communications que le Canada pourrait envoyer au partenaire privé dans le cadre du contrat.

Péagistes sous-traitants – non exclusifs à un Répondant. Les péagistes sous-traitants ne sont pas considérés comme étant les Membres principaux du Répondant, mais réaliseront plus de 40 % des activités liées au péage, notamment la perception du péage et les services sur place et/ou administratifs.

12. À l'annexe E – Instructions standard relatives à la DDQ, sous-section 13.4 :

Supprimer :

- 13.4 Le Répondant doit informer le Responsable de l'approvisionnement du motif du remplacement et lui fournir le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de la présente clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant indépendantes de la volonté du Répondant : un décès, une maladie, un congé de maternité ou un congé parental, un départ à la retraite, une démission, un congédiement pour un motif valable ou la résiliation d'une convention en cas de défaut.

Remplacer par :

- 13.4 Le Répondant doit informer le Responsable de l'approvisionnement du motif du remplacement et lui fournir le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de la présente clause, les raisons suivantes seront considérées comme étant indépendantes de la volonté du Répondant : un décès, une maladie, un congé de maternité ou un congé parental, un départ à la retraite, une démission, un congédiement pour un motif valable ou la résiliation d'une convention en cas de défaut. Il peut cependant y avoir d'autres circonstances pour lesquelles le consentement ne peut être refusé arbitrairement.

13. À l'annexe E – Instructions uniformisées relatives à la DDQ

Supprimer :

14.1 Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui combinent leur fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources au sein d'une entreprise commerciale conjointe unique, appelée parfois un consortium, afin de soumissionner ensemble à l'égard d'un projet. Les Répondants qui soumissionnent une offre à titre de coentreprise doivent l'indiquer clairement et fournir les renseignements suivants :

- a) le nom de chaque membre de la coentreprise;
- b) le numéro d'entreprise – approvisionnement de chaque membre de la coentreprise;
- c) le nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre que les autres membres ont chargé d'agir pour leur compte, s'il y a lieu;
- d) le nom de la coentreprise, s'il y a lieu.

Remplacer par :

14.1 Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui combinent leur fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources au sein d'une entreprise commerciale conjointe unique, appelée parfois un consortium, afin de soumissionner ensemble à l'égard d'un projet. Les Répondants qui soumissionnent une offre à titre de coentreprise doivent l'indiquer clairement et fournir les renseignements suivants :

- a) le nom de chaque membre de la coentreprise;
- b) le nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre que les autres membres pour les représenter, s'il y a lieu;
- c) le nom de la coentreprise, s'il y a lieu.

14. Au paragraphe 3.4.1 Contenu obligatoire

Supprimer :

3.4.1 **Contenu obligatoire** – Les Répondants doivent présenter les documents obligatoires suivants avec leur Réponse :

Annexe B - Formulaires et attestations obligatoires

Trousse 1 : Formulaires et attestations obligatoires :

- Formulaire de déclaration de réponse
- Profil d'entreprise
- Administrateurs faisant partie de l'Équipe du Répondant.

Remplacer par :

3.4.1 Contenu obligatoire – Les Répondants doivent présenter les documents obligatoires suivants avec leur Réponse :

Annexe B - Formulaires et attestations obligatoires

Trousse 1 : Formulaires et attestations obligatoires :

- Formulaire de déclaration de réponse
- Profil d'entreprise
- Administrateurs faisant partie de l'Équipe du Répondant.

Si les formulaires obligatoires (Formulaire de déclaration de réponse, Profil d'entreprise et Administrateurs faisant partie de l'Équipe du Répondant) ne sont pas dûment remplis lorsqu'ils sont soumis au Canada, le Canada peut demander au Répondant de les remplir à l'intérieur d'un délai précisé par le Canada, à défaut de quoi la Réponse du Répondant sera jugée non conforme.

15. À l'article 4. Processus d'évaluation, 4.1 Déroulement de l'évaluation

Supprimer :

- 4.1.1 Pour procéder à l'évaluation des Réponses, le Canada pourrait, sans y être tenu, faire ce qui suit :
- a) obtenir des clarifications ou effectuer des vérifications auprès des Répondants relativement à l'un ou à la totalité des renseignements qu'ils ont fournis dans leur Réponse;
 - b) vérifier les références afin de vérifier et de valider les Réponses des Répondants. Les renseignements fournis par une référence qui diffèrent des renseignements fournis par le répondant peuvent être pris en considération par les évaluateurs. Si les renseignements fournis par le Répondant ne peuvent pas être vérifiés et validés, ils pourraient ne pas être évalués et il se pourrait qu'aucun crédit ne soit attribué à la Réponse pour le critère en question;
 - c) demander des renseignements précis sur le statut juridique d'un Répondant;
 - d) vérifier les renseignements fournis par les Répondants en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources gouvernementales ou en communiquant avec des tiers.
- 4.1.2 Les Répondants se verront imposer des délais pour se conformer à toute demande liée à l'un ou l'autre des éléments dont il est question ci-dessus. S'ils ne se conforment pas à la demande ou s'ils ne le font pas dans le délai stipulé, leur Réponse pourrait être déclarée non conforme.

Remplacer par :

- 4.1.1 Pour procéder à l'évaluation des Réponses, le Canada pourrait, sans y être tenu, faire ce qui suit :
- a) obtenir des clarifications ou effectuer des vérifications auprès des Répondants relativement à l'un ou à la totalité des renseignements qu'ils ont fournis dans leur Réponse;
 - b) vérifier les références afin de vérifier et de valider les Réponses des Répondants. Les renseignements fournis par une référence qui diffèrent des renseignements fournis par le répondant seront pris en considération par les évaluateurs;
 - c) demander des renseignements précis sur le statut juridique d'un Répondant;
 - d) vérifier les renseignements fournis par les Répondants en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources gouvernementales ou en communiquant avec des tiers.
- 4.1.2 Les Répondants se verront imposer des délais pour se conformer à toute demande liée à l'un ou l'autre des éléments dont il est question ci-dessus. S'ils ne se conforment pas à la demande ou s'ils ne le font pas dans le délai stipulé, leur Réponse pourrait être déclarée non conforme.
- 4.1.3 Si les renseignements fournis par le Répondant ne peuvent pas être vérifiés et validés, ils ne seront pas évalués et il se pourrait qu'aucun crédit ne soit attribué à la Réponse pour le critère en question.

16. À l'annexe C – Critère d'évaluation notés, critère 2-1, Exigences relatives à la Réponse présentée

Supprimer :

- a. Description du rôle de chaque Membre et Membre principal dans le Projet.
- b. Organigramme illustrant les liens entre les membres du Répondant aux étapes suivantes du Projet :
 - 1. conception;
 - 2. construction;
 - 3. exploitation et entretien.
- c. Identification du ou des membres qui ont le pouvoir de prendre des décisions pour le compte du Répondant et, si ce pouvoir est partagé entre deux membres et plus, description du mécanisme de règlement des différends qui est en place.
- d. Si elle est disponible, la convention de soumission ou la convention de collaboration indiquant les liens et les responsabilités de chaque membre.

Remplacer par :

- a. Description du rôle de chaque Membre et Membre principal dans le Projet.
- b. Organigramme illustrant les liens entre les membres du Répondant aux étapes suivantes du Projet :
 1. conception;
 2. construction;
 3. exploitation et entretien;
- c. Identification du ou des membres qui ont le pouvoir de prendre des décisions pour le compte du Répondant et, si ce pouvoir est partagé entre deux membres et plus, description du mécanisme de règlement des différends qui est en place.
- d. La convention de soumission ou la convention de collaboration indiquant les liens et les responsabilités de chaque membre devrait être fournie.

17. À la Trousse 3 – Capacité financière et capacité d'obtenir du financement, critère 3-1, Critères d'évaluation

Supprimer :

La Réponse sera évaluée en fonction des capitaux propres¹ des Membres participants qui seront investis dans le Projet. Strictement aux fins de l'évaluation des Réponses à la DDQ, il est présumé que le capital requis est de 400 M\$.

Si le Répondant compte plus d'un Membre, l'évaluation reposera sur la participation proportionnelle de chacun des Membres participants dans le Répondant.

Remplacer par :

La Réponse sera évaluée en fonction des capitaux propres¹ du Membre participant qui seront investis dans le Projet. Strictement aux fins de l'évaluation des Réponses à la DDQ, il est présumé que le capital requis est de 400 M\$.

Si le Répondant compte plus d'un Membre, l'évaluation reposera sur la participation proportionnelle de chacun des Membres dans le Répondant.

18. À la Trousse 3 – Capacité financière et capacité d'obtenir du financement, critère 3-3, Critères d'évaluation

Supprimer :

La Réponse sera évaluée en fonction de la capacité financière des Membres principaux responsables de la conception d'exécuter les travaux de conception du Projet, d'après une analyse de la trousse financière, y compris de paramètres tels que les suivants :

1. le chiffre d'affaires annuel;
2. la marge bénéficiaire brute⁵.

Si le Répondant compte plus d'un Membre principal responsable de la conception, l'évaluation reposera sur la participation proportionnelle de chacun des Membres principaux responsables de la conception dans le Répondant.

Remplacer par:

La Réponse sera évaluée en fonction de la capacité financière du Membres principaux responsables de la conception d'exécuter les travaux de conception du Projet, d'après une analyse de la trousse financière, y compris de paramètres tels que les suivants :

1. le chiffre d'affaires annuel;
2. la marge bénéficiaire brute⁵.

Si le Répondant compte plus d'un Membre principal responsable de la conception, l'évaluation reposera sur la participation proportionnelle de chacun des Membres principaux responsables de la conception dans le Répondant.

19. À la Trousse 3 – Capacité financière et capacité d'obtenir du financement, critère 3-4, Critères d'évaluation

Supprimer :

La Réponse sera évaluée en fonction de la capacité financière des Membres principaux responsables de l'exploitation et de l'entretien d'exécuter les travaux d'exploitation et d'entretien du Projet, d'après une analyse de la trousse financière, y compris de paramètres tels que les suivants :

1. le chiffre d'affaires annuel;
2. la marge bénéficiaire brute⁶.

Si le Répondant compte plus d'un Membre principal responsable de l'exploitation et de l'entretien, l'évaluation reposera sur la participation proportionnelle de chacun des Membres principaux responsables de l'exploitation et de l'entretien dans le Répondant.

Remplacer par:

La Réponse sera évaluée en fonction de la capacité financière du Membres principaux responsables de l'exploitation et de l'entretien d'exécuter les travaux d'exploitation et d'entretien du Projet, d'après une analyse de la trousse financière, y compris de paramètres tels que les suivants :

1. le chiffre d'affaires annuel;

2. la marge bénéficiaire brute⁶.

Si le Répondant compte plus d'un Membre principal responsable de l'exploitation et de l'entretien, l'évaluation reposera sur la participation proportionnelle de chacun des Membres principaux responsables de l'exploitation et de l'entretien dans le Répondant.

20. À l'annexe C – Critères d'évaluation notés, critère 5-1, Critères d'évaluation

Supprimer :

Le Répondant doit avoir fourni ces services à l'interne ou par l'intermédiaire de ses propres sous-contrats gérés et il doit avoir pris en charge la responsabilité de la fourniture de ces services.

Remplacer par :

Le Membre principal responsable de la construction doit avoir fourni ces services à l'interne ou par l'intermédiaire de ses propres sous-contrats gérés et il doit avoir pris en charge la responsabilité de la fourniture de ces services.

21. À l'annexe C – Critères d'évaluation notés, critère 5-4, Critères d'évaluation

Supprimer :

Le Répondant doit avoir fourni ces services à l'interne ou par l'intermédiaire de ses propres sous-contrats gérés et il doit avoir pris en charge la responsabilité de la fourniture de ces services.

Remplacer par :

Le Membre principal responsable de la construction doit avoir fourni ces services à l'interne ou par l'intermédiaire de ses propres sous-contrats gérés et il doit avoir pris en charge la responsabilité de la fourniture de ces services.

22. À l'annexe C – Critères d'évaluation notés, critère 6-1, Critères d'évaluation

Supprimer :

Le Répondant doit avoir fourni ses services à l'interne ou par l'intermédiaire de ses propres sous-contrats gérés et il doit avoir pris en charge la responsabilité de la fourniture de ces services.

Remplacer par :

Le Membre principal responsable de l'exploitation et de l'entretien doit avoir fourni ces services à l'interne ou par l'intermédiaire de ses propres sous-contrats gérés et il doit avoir pris en charge la responsabilité de la fourniture de ces services.

23. À l'annexe B - Formulaires et attestations obligatoires, Trousse 1 a. – Formulaire de déclaration de réponse

Supprimer en entier.

Remplacer par :

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RÉPONSE

- 1. Le présent formulaire doit être signé par le Répondant.**
- 2. En signant le présent formulaire de déclaration de réponse, le Répondant accepte les dispositions de la DDQ et de la présente déclaration de réponse.**
- 3. Tous les Membres, Membres principaux et Tiers experts (Personnes clés) doivent être précisés dans ce Formulaire de déclaration de réponse afin d'être pris en compte dans l'évaluation en vertu de l'Annexe C – Critères d'évaluation notés. L'expérience de ceux qui n'apparaîtront pas dans ce formulaire ne sera pas évaluée dans le cadre de la Réponse soumise par le Répondant.**

[En-tête du Répondant]

Destinataire : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Unité de réception des soumissions
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage
Montréal (Québec)
H5A 1L6

À l'attention du : Secrétariat du NPSL
a/s de Lisa Wong

Par la présente, le répondant convient et accepte que :

1. Réponse

- a. Le présent Formulaire de déclaration de réponse a été dûment autorisé et signé;

- b. Le Répondant est lié par tous les énoncés et toutes les déclarations qu'il a faits dans sa Réponse à la DDQ.

2. Déclarations relatives à la DDQ

- a) Le Répondant reconnaît ce qui suit :
- i. il a reçu, lu, examiné et compris la DDQ;
 - ii. il convient d'être lié par la DDQ dans son intégralité, y compris toutes ses modalités, tous les documents qui figurent dans la table des matières de la DDQ et tous les Addendas.
- b) En présentant une Réponse, le Répondant renonce à tout autre droit à un Addenda ou à une clarification à l'égard de la DDQ.
- c) Le Répondant déclare que la personne identifiée ci-après à titre de Représentant du Répondant a toutes les autorisations nécessaires pour le représenter dans le cadre de toutes les questions liées à sa Réponse, y compris le pouvoir de donner les clarifications et les renseignements supplémentaires qui pourraient être demandés relativement à sa Réponse.
- d) Le Répondant déclare qu'il ne considère pas être en conflit d'intérêts ni avoir un avantage indu au sens de la clause 12, intitulée Conflits d'intérêts – Avantage indu, de l'annexe E – Instructions uniformisées relatives à la DDQ.
- e) Le Répondant reconnaît que les renseignements fournis ci-après seront utilisés pour étayer l'évaluation de sa Réponse.

3. Consentement de l'Équipe du Répondant

Le Répondant a obtenu le consentement écrit exprès de chaque membre de l'Équipe du Répondant indiqué ci-après à toutes les modalités du présent Formulaire de déclaration de réponse.

4. Langue de prédilection

S'il est invité à participer à l'étape 2, soit celle de la DDP, le Répondant préférerait recevoir la correspondance et les documents d'approvisionnement connexes dans la langue suivante dans le cadre du processus de DDP :

Anglais **Français**

L'équipe du Répondant se compose des personnes suivantes :

Le terme **Membre** d'un Répondant désigne un particulier, une société par actions, une coentreprise, une société de personnes ou une autre personne morale, exclusif à un Répondant aux fins du Projet, qui aura un droit de propriété sur le Projet ou une participation dans celui-ci;

Membre(s) (dénomination enregistrée ou sociale)	Adresse (siège social inscrit et établissement)	Pourcentage approximatif de participation

*Ajouter des lignes au besoin

Le terme **Membre principal** désigne un particulier, une société par actions, une coentreprise, une société de personnes ou une autre personne morale, exclusif à un Répondant aux fins du Projet, dont le rôle prévoit ce qui suit :

- 25 % ou plus des activités de construction (**Membre principal responsable de la construction**); ou
- 20 % ou plus des activités de conception (**Membre principal responsable de la conception**); ou
- 25 % ou plus des activités d'exploitation et d'entretien (**Membre principal responsable de l'exploitation et de l'entretien**).

Membre principal ou membres principaux (dénomination enregistrée ou sociale)	Adresse (siège social inscrit et établissement)	Rôle précis (conception, construction ou exploitation et entretien)	Pourcentage approximatif d'activités liées au rôle

*Ajouter des lignes au besoin

Le terme **Tiers experts** désigne des Personnes clés qui sont exclusives à un Répondant, **mais qui ne sont pas des employés des Membres principaux ou des Membres**, et qui sont proposées à titre de Personnes clés dans la Réponse. Le Répondant atteste qu'il a la permission de ces personnes supplémentaires de proposer leurs services dans le cadre du Projet et de soumettre leur curriculum vitae au Canada.

Tiers experts (Personnes clés qui ne sont pas des employés des Membres principaux ou des Membres participants)	Tiers experts (dénomination enregistrée ou sociale)	Adresse (siège social inscrit et établissement)

*Ajouter des lignes au besoin

Si l'exploitant de systèmes de péage n'est pas un membre principal, veuillez ajouter un sous-traitant pour ce rôle. Les sous-traitants responsables du péage n'ont pas à être exclusifs à un Répondant. Ils ne sont pas considérés comme des membres principaux du Répondant, mais ils assumeront plus de 40 % des activités liées au péage, qui comprennent, sans s'y limiter, la perception du péage ainsi que les opérations sur place et/ou les opérations administratives.

Sous-traitants responsables du péage (dénomination enregistrée ou sociale)	Adresse (siège social inscrit et établissement)

*Ajouter des lignes au besoin

RÉPONDANT

**REPRÉSENTANT
DU RÉPONDANT**

Nom du Répondant

Nom

Adresse

**Adresse de
courrier**

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8010-140002/A

Amd. No. - No de la modif.
004

Buyer ID – Id. de l'acheteur
nb001

électronique

Téléphone

RÉPONDANT

**REPRÉSENTANT
DU RÉPONDANT**

Nom du Répondant

Nom

Adresse

**Adresse de
courrier
électronique**

Téléphone

*Ajouter des lignes de renseignements sur le Répondant au besoin.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.